Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260921-202606008-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 17 septembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10- Votants : 10 – Absent : 1
Date de la convocation et d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, Laure VAN DEN BLIEK, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, GALLIER Claire, PESCHOT Jérôme, MENDES BENTO Lydie, Amandine LUBINEAU.
Absent(e) excusé(e) : CHOTARD Typhaine

Secrétaire de séance : Michel PAVARD
Procuration :

2026 – 06- 008 -Motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan

Le Maire présente la motion concernant les urgences de l'hôpital de Dinan

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants intégrant des communes de Dinan Agglomération et de la Côte d'Emeraude, dans toute leur diversité, et ce, sans tenir compte de l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences, est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7, et que les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne visaient à garantir l'ouverture 24/24 d'un service d'urgence sur l'Hôpital de Dinan, service accueillant plus de 25 000 patients par an,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de la prise en charge des soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers les centres de Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, pouvant dépasser les 30 minutes, et ce vers des hôpitaux déjà saturés,

Considérant que cet allongement pourrait mettre en danger la vie des patients, lorsque ceux-ci se trouvent notamment dans les zones les plus éloignées des principaux hôpitaux en capacité de les prendre en charge, et que cette situation s'inscrirait en contradiction complète avec les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne sur le Territoire de Santé N°6,

Considérant l'investissement quotidien des équipes médicales et paramédicales de l'hôpital, malgré les tensions sur les effectifs, et le manque de clarté sur le projet de santé, censé pourtant structurer l'offre de soin sur le territoire,

Considérant enfin la perte de confiance vis-à-vis des engagements pris par les autorités compétentes, et la crainte légitime que les acteurs du territoire portent sur l'avenir de l'offre au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude, notamment au regard du projet de « Grand Hôpital », objet de multiples annonces contradictoires ces 10 dernières années,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260921-202606008-DE

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil Municipal de Saint-Maudez, à l'unanimité souhaite, par la présente motion :

- **Réaffirme** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

- **S'oppose** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,

- **Demande** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences, et ce dès que possible,

- **Exige** des engagements clairs du Gouvernement, tant financiers, matériels qu'organisationnels afin que le Territoire de Santé N°6 puisse disposer de réelles perspectives quant à la structuration de l'offre hospitalière à décliner sur ce territoire de plus de 350 000 habitants. Ces perspectives, pour être viables, ne sauraient taire la nécessité de réaffirmer la place déterminante et le besoin d'attractivité de l'hôpital de Dinan au sein du GHRE,

- **Réaffirme** que ces financements sont de la responsabilité pleine et entière de l'Etat, comme le précise le code de la Santé Publique, afin d'assurer une égalité d'accès aux soins partout sur le territoire national,

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux Députés et Sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Pour copie conforme
Le 19 juin 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN

MAIRIE DE ST-MAUDEZ
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Michel PAVARD

1, Le Bourg – 22980 SAINT-MAUDEZ – 02.96.27.05.88
mairie.stmaudez@orange.fr